

NOTIFICATION DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2011

PROFESSION INDÉPENDANTE

URSSAF PARIS REGION PARISIENNE
93518 MONTREUIL CEDEX

2112C 940

A MONTREUIL, le 10 Octobre 2012

www.urssaf.fr

POUR NOUS CONTACTER

Tél.: 08.20.01.10.10

RÉFÉRENCES

NNI 261023818511549
N° Siret 40341595300021
N° TI 940 130951227001003 4

Page 1 / 4

U940-101012-202104-002044-1/2-001865-006/177



2/12284A/TD121.04-00



MME REVELLAT EVELYNE
SARL KHEPRI FINANCE
129 BD PASTEUR
94360 BRY SUR MARNE

Madame,

Nous n'avons pas reçu vos revenus de l'année 2011. Nous avons donc calculé vos cotisations et contributions sociales sur une base forfaitaire majorée (voir au verso le détail des bases de la taxation d'office).

Compte tenu des cotisations provisionnelles qui vous ont déjà été appelées en 2011, vous êtes redevable sur ces bases du complément indiqué ci-dessous.

Le paiement de ce complément de cotisations sera effectué par prélèvement mensuel sur le compte suivant :

CODE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE : 30002
CODE GUICHET : 07650
N° DE COMPTE BANCAIRE : 0000070641F
IBAN - Identifiant International de compte : FR10 3000 2076 5000 0007 0641 F47
BIC - Identifiant International de l'établissement : CRLYFRPPXXX

Pour nous permettre de calculer vos cotisations sur la base de vos revenus réels, il vous est demandé de renseigner la déclaration ci-jointe et de l'adresser à votre Urssaf dans les plus brefs délais.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller Urssaf.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le Directeur

MONTANT DE LA RÉGULARISATION 2011

Dates	Montants
05 novembre 2012	903
05 décembre 2012	902
TOTAL	1 805 €

DÉTAIL DE LA RÉGULARISATION DE VOS COTISATIONS 2011

MONTANTS DÉCLARÉS POUR L'ANNÉE 2011

Montants

Revenus professionnels non salariés (dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	non transmis taxés d'office
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	non transmises taxées d'office

Afin de nous permettre de procéder à la régularisation de votre dossier, veuillez nous communiquer le montant de vos revenus et cotisations dès réception de ce document.

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION 2011

Cotisations/contributions	Assiette retenue	Taux (%)	Montant avant exonération	Nature de l'exonération	Cotisations définitives	Cotisations provisionnelles	RÉGULARISATION
Allocations familiales	18 186	5,40	982		982	423	559
Formation professionnelle 2010 (base forfaitaire)	34 620	0,15	52		52	52	0
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires	25 460	8,00	2 037		2 037	791	1 246 *
			TOTAL		3 071	1 266	1 805 €

* Dont 794 euros déductibles fiscalement.